
Comité d'experts des méthodes d'évaluation socioéconomique des investissements publics

Réunion plénière du 21 octobre 2021

Présents : Roger GUESNERIE (Président), Philippe AYOUN, Dominique BUREAU, Pierre COURTIoux, Julie de BRUX, Frédéric CHERBONNIER, Reza LAHIDJI, Michel MASSONI, Jean-Paul OURLIAC, Nicolas RIEDINGER.

Excusés : Jean BENSAID, Luc BAUMSTARK, Mireille CHIROLEU-ASSOULINE, François COMBES, Stéphane ELSHOUD, Christian GOLLIER, Sylviane GASTALDO, Fanny HENRIET, Florian MAYNERIS, Joël MAURICE, Aude POMMERET, Émile QUINET, Lise ROCHAIX, Katheline SCHUBERT, Stéphane SORBE, Carine STAROPOLI, Alain TRANNOY

Assistaient également à la réunion : Pierre-Adrien COLLET (DG Trésor), Bénédicte MEURISSE (CGDD), Jincheng NI (FS), Bénédicte GALTIER (SGPI), Alice ROBINET (France Stratégie).

La réunion s'est déroulée à la fois en présentiel et par visioconférence.

1. Suite de l'avis du Comité sur le taux d'actualisation

Roger Guesnerie rappelle le rapport d'étape des travaux du comité 2019-2021, l'avis et recommandations du comité d'experts du 24 juin 2021 sur la révision du taux d'actualisation transmis le 1 juillet 2021 au commissaire général de France Stratégie et au secrétaire général pour l'investissement et la réponse du commissaire général de France Stratégie du 30 septembre 2021.

Le commissaire général de France Stratégie a demandé au comité d'experts d'élaborer un complément opérationnel de manière rapide. Joël Maurice et Jincheng Ni ont préparé une rédaction qu'ils ont soumise au comité. Le taux d'actualisation public de référence a déjà été révisé à plusieurs reprises depuis 1980. Le complément opérationnel comprend un texte principal qui retrace l'historique des taux d'actualisation publics et présente la révision actuelle et les recommandations et une annexe technique. Il est à noter qu'un complément opérationnel des cas-type sera élaboré pour guider les porteurs de projet dans l'utilisation notamment simultanée du taux d'actualisation ρ et de l'espérance mathématique du bénéfice v . Le groupe de travail « estimation des bêtas » en cours est chargé de proposer des valeurs des bêtas sectoriels ou sous-sectoriels. Ses travaux seront validés par le comité d'experts et seront publiés progressivement.

Les discussions sont concentrées sur les points suivants :

- Dominique Bureau pense qu'il y a trois valeurs tutélaires fondamentales : le taux d'actualisation public, la valeur de la vie humaine et la valeur de l'action pour le climat. Une circulaire signée du premier ministre renforcerait la légitimité de ces trois valeurs proposées par le comité d'experts. Jean-Paul Ourliac considère que cette reconnaissance officielle est indispensable, et les membres présents sont d'accord avec cet avis. Dominique Bureau contactera les conseillers du premier ministre pour vérifier la faisabilité administrative.
- Parallèlement, cela n'empêche pas France Stratégie de publier sur son site le complément opérationnel qui est l'état de l'art sur le taux d'actualisation. Pierre-Adrien COLLET (DG Trésor) insiste sur la nécessité de publier le texte rapidement car les porteurs de projet attendent l'application de ce nouveaux taux d'actualisation public. Michel Massoni recommande que France Stratégie mette à jour le fichier excel « valeurs tutélaires » dès la publication de ce taux d'actualisation. Philippe Ayoun propose que les fiches-outils de l'instruction du Gouvernement du

16 juin 2014 présentant le cadre général de l'évaluation des projets d'infrastructures et de services de transport intègre le nouveau taux d'actualisation dès que possible.

- Roger Guesnerie pense que le nouveau taux d'actualisation a une incidence sur la valeur de l'action pour le climat. Dominique Bureau contactera Alain Quinet pour avoir son avis sur cette question.
- Après la publication du complément sur le taux d'actualisation public, Jincheng Ni mettra à jour le fichier excel « valeurs tutélaires ».

Ensuite Jincheng Ni présente le complément opérationnel « cartographie des risques » qui encadre la méthode de prise en compte des risques. La méthode présentée consiste à recenser et caractériser tous les risques envisageables et ce sur la totalité de la durée de vie du projet. Elle doit anticiper l'impact de ces risques sur les coûts et les bénéfices attendus, rechercher et qualifier, lorsque cela est possible et a du sens, leur probabilité d'occurrence et les quantifier. Enfin, elle doit présenter les « parades » envisagées par le porteur de projet. La « matrice des risques ou cartographie des risques » doit être présentée et constituée des tableaux de risques suivants :

- Les risques relatifs aux investissements
- Les risques relatifs à la demande (fréquentation du projet par exemple)
- Les risques relatifs à l'offre
- Les risques associés à l'évaluation

Dans cette matrice, pour chaque risque identifié, il convient d'indiquer :

- Les impacts sur les coûts et les bénéfices
- La probabilité d'occurrence
- Les actions préventives et l'estimation des coûts des conséquences ou des mesures correctrices
- Le pilotage du risque

Lorsque la VAN-SE est calculée, l'analyse du risque doit systématiquement simuler l'impact des principaux risques sur celle-ci. Ces simulations permettent de tester la robustesse des calculs proposés au regard des risques qui apparaissent les plus significatifs.

Ce complément, le taux d'actualisation avec la méthode de bêtas et la prime de risque systémique et l'analyse des sensibilités constituent ensemble l'analyse des risques.

Pierre-Adrien COLLET (DG Trésor) pense que le document est bien clair avec l'exemple illustré et les tableaux des risques. Michel Massoni recommande de lier l'analyse des risques aux analyses stratégiques. Ce complément est signé de Luc Baumstark. Jincheng Ni le contactera pour qu'il relise et valide.

Roger Guesnerie demande aux membres du comité d'experts une relecture de ces deux compléments avant le 5 novembre 2021. Jincheng Ni fera une version consolidée. Bérengère Mesqui les transmettra ensuite au commissaire général de France Stratégie et à son adjoint en vue de la publication sur la rubrique « évaluation socioéconomique des investissements publics » du site de France Stratégie.

2. Colloque ESE

Compte tenu des contraintes, il a été décidé de reporter au 10 mars 2022 un colloque d'une journée couvrant les deux groupes de travail :

- GT évaluation socioéconomique des projets d'aménagements urbains
- GT évaluation socioéconomique des effets de santé des projets d'investissement public

D'ici le 10 mars 2022, il convient de valider et de finaliser les deux rapports. La publication est prévue par France Stratégie au plus tard mi-février 2022.

Les thématiques du colloque sur les projets d'aménagement urbain seront les spécificités de la démarche ESE du domaine, le champ d'application et le lien avec contentieux (Evaluation socioéconomique et Evaluation environnementale), la gouvernance, les risques, les apports et lacunes de la recherche. Les intervenants devraient être l'Ae (Autorité environnementale), la fédération des EPL (Entreprises Publiques Locales), les ministères logement et finances, la SCET (Services, Conseil, Expertises et Territoires), un conseiller d'Etat, le club villes Aménagement, un élu et des experts. Le programme est à finaliser entre DHUP

(Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages), CGDD, SGPI et France Stratégie.

Les thématiques du colloque sur les effets de santé des projets d'investissement public seront la valorisation monétaire d'effets de santé, les applications thématiques (inondation, inefficacité énergétique des logements, bruit de chantier, activités physiques) et l'élargissement à d'autres domaines et les travaux à poursuivre. Le programme du colloque est à finaliser entre CGDD, SGPI et France Stratégie. Le CGDD a prévu 4 Thèmes Essentiels associés au rapport (un par application thématique) et les mettra en ligne en même temps que le rapport. Les premières valorisations du rapport et des applications thématiques sont déjà prévues : Journées de l'économie (4/11/2021), Colloque de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (09/11/2021), Webinaire Cerema sur le bruit de chantier (16/11/2021), Assises nationales de la qualité de l'environnement sonore (25-26/01/2022). CGDD a aussi prévu les tests des outils clés en main proposés.

3. Information sur la constitution d'un CES (Comité d'experts spécialisé) en ASE (analyse socioéconomique) à l'ANSES

Le CES en ASE sera composé d'environ 15 membres nommés *intuitu personae* par décision du directeur général de l'Anses, pour un mandat de quatre ans, et après avis du Conseil Scientifique. Six réunions par an pour une séance d'une journée (ou une journée et demi si nécessaire). Ce CES en ASE aura pour rôle d'émettre des analyses et avis indépendants et transparents relatifs à des questions socioéconomiques dans les différents champs d'intervention de l'ANSES : santé humaine, santé et bien-être des animaux, santé des végétaux, santé de l'environnement. Les missions des membres sont :

- Participer aux travaux d'expertise
 - o Contribuer au repérage et cadrage des saisines présentant des enjeux socio-économiques
 - o Suivi du traitement des travaux d'expertise réalisés par les groupes de travail ou des rapporteurs
 - o Analyses, avis, recommandations en matière de recherche, d'évaluation et de gestion des risques, d'information, etc.
- Elaborer un référentiel méthodologique couvrant les trois axes de travail
 - o L'analyse des déterminants socio-économiques des situations à risque
 - o L'évaluation économique d'un impact sanitaire, environnemental ou organisationnel
 - o L'évaluation d'options de gestion

Le CES en ASE s'appuiera sur le travail de rapporteurs ou de groupes de travail pluridisciplinaires composés d'experts membres du CES et/ou d'experts extérieurs au CES.

Lise Rochaix et Jincheng Ni prendront contact avec le CES en ASE pour examiner les voies possibles de collaboration.

4. Les futurs GT

Deux GT « Résilience » et « Infrastructures de recherche » pourraient être lancés en 2022. Les documents provisoires sur ces deux GT sont soumis au comité.

Les discussions sont centrées sur les sujets suivants :

- Mieux clarifier la résilience, les indicateurs et le périmètre
- Mieux associer les infrastructures de recherche et les programmes de recherche
- Mieux structurer la composition des membres du GT et le programme du travail
- Quelles visions futures en 2030/2050 ? Est-ce que l'évaluation socioéconomique est la meilleure méthode pour éclairer les décisions concernant le futur ? Comment sont choisis les projets dans PIA, dans France 2030 etc. ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12:30.

Prochaine réunion : date à retenir à la suite de la consultation à organiser.